Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260605-2026_49-DE

COMMUNE DE SAINT-SULIAC

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance obligatoire du Vendredi 5 Juin 2026

Nombre de membres en exercice 15 - Présents : 12- Votants : 15
Date de convocation : 01/06/2026
L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M.BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M.PERDRIEL Erik, Mme BERGER Mathilde, Mme FIQUET Isabelle, M. DENOUAL Jean-Philippe, Mme TAVERNIER Monique, M. VAN HEEMS Frédéric M.BABEY Pierre-Olivier, M JACQUEMONT Mickael, Mme PETRISSANS Florence, Mme MAUCORPS Laura.

Absents excusés : M. BOUVET Rémy a donné pouvoir M.JACQUEMONT Mickaël, Mme VERGER Laurence a donné pouvoir à Mme ALLAIN Laurence, M. LEFEUVRE Aymeric a donné pouvoir à M.BIANCO Pascal.

Secrétaire de séance : Laurence ALLAIN

DELIBERATION N°2026-49

Objet : Création de l'« Espace Citoyen Suliaçais » – Instance consultative de participation citoyenne »

Le Conseil municipal,

Vu :

- « le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2143-2 qui stipulent que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.
- la volonté municipale de renforcer la démocratie participative et l'implication des habitants dans la vie communale ;
- l'intérêt d'associer les citoyens à la réflexion sur les projets et politiques publiques locales ;
- l'enjeu de replacer ensemble le sens du débat public afin que la vie de la cité transcende les seuls intérêts particuliers et permette l'émergence de projets collectifs ;
- la nécessité de favoriser les conditions d'une participation citoyenne active, ouverte et constructive à l'échelle de la commune.

Considérant :

- que la défiance envers la vie politique et l'abstention électorale progressent

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260605-2026_49-DE

- que les formes de participation évoluent et témoignent d'un désir croissant, chez les habitants, de faire vivre la démocratie en s'impliquant dans la vie de la cité
- que la participation citoyenne permet une meilleure prise en compte des attentes
- qu'un espace de dialogue entre élus, habitants et acteurs locaux renforce la transparence et la qualité des décisions
- et qu'il importe d'encourager l'engagement et les projets collectifs au service de l'intérêt général

Il est proposé au Conseil municipal :

Article 1 – Création

Il est créé un « **Espace Citoyen Suliaçais** »

Initiée en 2019 à travers le Comité Consultatif Communal, la démarche de participation citoyenne engagée par la commune de Saint-Suliac tire aujourd'hui les enseignements des expériences conduites au cours du mandat écoulé afin d'ouvrir une nouvelle étape de son développement.

Cette instance de concertation, de dialogue et de participation citoyenne est placée auprès de la municipalité afin d'associer les habitants, les élus et les acteurs de la vie locale à la réflexion sur les projets, les enjeux et l'avenir de la commune.

L'espace Citoyen Suliaçais exprime l'ambition de construire ensemble les conditions d'un intérêt commun, fondé sur l'écoute mutuelle, et la recherche de solutions partagées

Article 2 – Missions

L'Espace Citoyen Suliaçais a pour missions :

- de formuler des avis, propositions et contributions sur des projets communaux ;
- de participer à la réflexion sur les politiques publiques locales ;
- de favoriser le dialogue entre les habitants et les élus ;
- de contribuer à l'animation de la vie démocratique locale ;
- de soutenir les démarches favorisant l'engagement citoyen ;
- de développer entre habitants et élus une culture du « faire ensemble » au service du bien commun ;
- de contribuer à faire émerger des initiatives collectives répondant aux besoins du territoire.

L'Espace Citoyen Suliaçais a vocation à croiser la diversité des expériences, des sensibilités, des générations et des regards afin d'enrichir la réflexion collective.

Il constitue un lieu d'écoute, de partage, d'échange et de construction collective permettant :

- d'éclairer les décisions publiques ;
- de renforcer les liens entre les habitants ;
- de favoriser une meilleure compréhension des enjeux communaux ;
- d'encourager l'émergence de projets collectifs ;
- de développer la confiance et la coopération entre les citoyens et leurs représentants.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260605-2026_49-DE

Les avis et propositions formulés par l'Espace Citoyen Suliaçais ne se substituent pas aux compétences et responsabilités du Conseil municipal attribuées par les lois et règlements au Conseil municipal, au Maire ou aux autres autorités compétentes

L'Espace Citoyen Suliaçais constitue une instance consultative.
Les avis, propositions et contributions qu'il formule sont transmis au Maire et, le cas échéant, au Conseil municipal.

Article 3 – Composition et Fonctionnement

L'**Espace Citoyen Suliaçais** est composé :

- d'habitants volontaires de la commune, sans limitation de nombre ;
- du Maire ou de son représentant et des conseillers municipaux qui souhaitent participer aux travaux de l'instance
- d'un (e) habitant(e) coordinateur(trice) nommé(e) par le Maire pour la durée du mandat. Le coordinateur ou la coordinatrice est désigné(e) par arrêté du Maire pour la durée du mandat municipal. Il ou elle assure l'animation générale de l'instance et la coordination des travaux menés dans le cadre de l'Espace Citoyen Suliaçais

Le coordinateur (trice) veille à s'entourer d'habitants des différentes générations
La participation repose sur le volontariat et sur l'engagement libre de chacun selon ses disponibilités, ses compétences et ses centres d'intérêt.
Les élus, le coordinateur (trice) et les représentants des différentes générations se réunissent une fois par an minimum sur invitation du maire pour présenter un bilan et définir les perspectives

Article 4 – Moyens

La commune met à disposition de l'Espace Citoyen Suliaçais les moyens matériels, administratifs et financiers nécessaires à son fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.
Ces moyens peuvent notamment comprendre :

- la mise à disposition de salles municipales ;
- des moyens de communication
- tout autre moyen utile permettant le bon déroulement des travaux et des rencontres organisées dans le cadre de l'Espace Citoyen Suliaçais ..

Article 5– Entrée en vigueur

La présente délibération entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la création de l'Espace Citoyen Suliaçais

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260605-2026_49-DE

- de reconnaître cette instance comme espace de dialogue, de participation citoyenne et de réflexion collective au service de l'intérêt communal placé auprès de la municipalité
- de préciser que cette instance a vocation à favoriser la participation citoyenne, le dialogue entre les habitants, la coopération locale et la co-construction des projets d'intérêt commun
- d'approuver ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement telles que définies par la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à nommer par arrêté un ou une coordinateur-trice de l'Espace Citoyen Suliaçais pour la durée du mandat
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pascal BIANCO

